

Dans son exposé historique intitulé *Le Réveil du peuple jurassien, 1947 – 1950*, Roland Béguelin a écrit, au sujet de l’affaire Moeckli: «Le 17 septembre 1947, les députés du Jura, appuyés par les trois grandes associations (Société jurassienne d’émulation, Pro Jura et Association pour la Défense des Intérêts du Jura), par la presse et par l’opinion publique, se présentent devant le Grand Conseil bernois, décidés à obtenir réparation. Des porte-parole choisis dans les différents partis politiques entreprennent de faire entendre raison à la majorité bernoise, et certains d’entre eux adressent aux représentants de l’Ancien canton de solennels avertissements. (...) Vient le vote, si impatiemment attendu. La majorité va-t-elle se rendre aux arguments des Jurassiens? Ou préférera-t-elle, au mépris des avertissements qui lui ont été prodigués, maintenir sa décision première, aggravant du même coup l’affront fait au Jura? Les jeux sont faits... Par soixante-huit voix contre soixante-six, les représentants du Jura sont battus une seconde fois. Comme un seul homme, ils se lèvent et quittent la salle en signe de protestation. La crise est ouverte.»

Sommation!

Lundi 28 janvier 2013, selon le programme prévisible de la session du Grand Conseil bernois, le Jura-Sud connaîtra-t-il un sort identique à celui du Jura historique? Ce qui demeure certain à ce stade, c’est que plus de soixante-cinq ans après l’affront de 1947, de saisissantes similitudes apparaissent entre les deux événements.

A ce jour, tant la Députation francophone que le «Conseil du Jura berné» et l’Assemblée interjurassienne soutiennent le projet de révision partielle de la loi sur le statut particulier du Jura-Sud tel que présenté par le Gouvernement bernois.

La presse est également unanime pour mettre en garde l’écrasante majorité alémanique du législatif à propos des conséquences d’un refus ou d’une modification du projet de loi qui désavoueraient la minorité francophone. Les médias eux-mêmes n’ont pas hésité à brandir le vocable de «diktat» au terme de la session parlementaire de novembre dernier.

Quant à l’opinion publique, si l’on s’en réfère au sondage réalisé par le *Journal du Jura* au début du mois de décembre 2012, elle soutient majoritairement la révision du statut particulier du Jura-Sud puisque 77% des personnes qui ont participé à l’enquête ont considéré que le Grand Conseil avait commis une bourde en acceptant la motion Blanchard qui va à l’encontre du projet de loi.

De son côté, le Gouvernement bernois martèle que toute restriction doit être refusée sous peine de remettre en cause la procédure convenue avec le canton du Jura au sujet de la question du vote communaliste. Il considère même ce dernier objet comme la pierre angulaire du dispositif.

Au nom de la démocratie et du respect de la minorité francophone du Jura méridional, les députés alémaniques du Grosskanton sont sommés de revoir leur décision du 29 novembre 2012!

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65^e année - N° 2835 • abonnement annuel: 90 fr. • 17 janvier 2013 • Paraît le jeudi

Pathétiquement vôtre

Le 30 novembre 2012, une petite majorité du Parlement bernois a accepté la «motion Blanchard», dont l’effet serait, si ce vote est confirmé en janvier, d’annuler l’accord conclu par les gouvernements jurassien et bernois. Pour une fois, nous voudrions citer *Le Quinquet*, organe du mouvement probernois, dont la lecture est un peu tristounette en général, mais pas toujours. Qu’on en juge:

Les députés ont eu d’autant plus de mérite à pénétrer (?) la logique pernicieuse de l’accord du 20 février qu’ils ont subi une mise en condition.

Le Gouvernement jurassien est allé au bout des concessions, leur a-t-on asséné, en admettant que la fin du processus mettrait un terme à la Question jurassienne et que devant ce geste admirable, ils devaient plier le genou et rendre grâce... aux négociateurs éclairés qui ont obtenu cette capitulation.

Naïveté pathétique

Il ne peut y avoir d’accord avec le Gouvernement jurassien que quand il reconnaîtra que rien ne l’autorise ni ne justifie qu’il persiste dans une posture de victime pour pourrir la vie de voisins. Le Conseil exécutif s’est satisfait d’une de ces promesses qui n’engagent que ceux qui les croient...

Même pas un plat de lentilles...

(...) Tenez le cap, Mesdames et Messieurs les Députés, vous êtes du côté du bon droit.

On remarquera que le Gouvernement bernois, qui a soutenu ses «négociateurs éclairés» (c’est-à-dire aveugles) fait preuve d’une «naïveté pathétique», puisqu’il n’a même pas obtenu «un plat de lentilles». Pour s’y être opposés, les députés ont droit à une majuscule, et sont appelés *Députés* à la fin de l’article. Voilà une promotion qui réchauffera les cœurs.

Des biceps en griti-benz

On reste étonné malgré tout qu’un canton, dont la puissance a

séduit Virginie Heyer et consorts, ait choisi pour le gouverner des personnes «d’une naïveté pathétique». Car, si tel est le cas, le colosse aurait des pieds d’argile, ou l’ours totémique des biceps en «griti-benz». De quoi faire hésiter des ambitieux, qui se demanderont si les naïfs pathétiques ne finiront pas par les duper, à force de l’avoir été eux-mêmes. Il ne suffit pas d’être cocu pour être fidèle, on sait cela depuis la nuit des temps.

ET TOUT CECI EST VRAI

Lors de son récent discours de quarante minutes en langue allemande consacré aux défis politiques du canton de Berne, le président du gouvernement Andreas Rickenbacher s’est exprimé durant deux minutes en français. Comme le relève le quotidien *Le Temps* dans son édition du 8 janvier 2013, cela correspond au poids politique du Jura-Sud au sein du Grosskanton.

Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE



Ferme jurassienne aux Franches-Montagnes (photo Andrea Babey).

Poursuivons. A en croire nos amis du *Quinquet*, les députés – pardon: les *Députés* – devraient «tenir le cap» de la «motion Blanchard». Pour peu que «le Gouvernement jurassien persiste dans sa posture de victime», ce que nous lui conseillons vivement, aucun accord ne sera possible et il pourra continuer à «pourrir la vie de voisins», à savoir du canton de Berne. Autrement dit, Jean-Michel Blanchard propose que la vie du canton continue à être pourrie grâce à sa motion.

La taupe inattendue

On se demande si M. Blanchard, qui incite le canton de Berne à se mettre dans des ennuis sans fin, n’est pas une taupe séparatiste. Il a de ce rongeur la myopie, sans nul doute. Ce qu’il lui faudrait, ce sont des lentilles, mais comme l’accord du 20 février 2012 n’en fournit même pas, il s’y oppose. Tout s’explique.

On ne sait pas encore s’il sera suivi dans ses tentatives, mais elles resteront pathétiquement rigolotes pour longtemps.

● Alain Charpillouz

2013, la fin d’un monde

A l’aube de 2013, je tiens à exprimer aux lecteurs du *Jura Libre* mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence. A chacun, je souhaite de pouvoir vivre de belles émotions, des rencontres fortes et d’agréables surprises.

Et sur le plan de la Question jurassienne? L’année 2013 sera à marquer d’une pierre blanche. En novembre ou décembre, les Jurassiens voteront, j’en ai l’intime conviction. Ils diront s’ils veulent unir leurs forces, leur cœur et leur intelligence pour qu’une assemblée constituante puisse poser les fondations d’un destin commun.

C’est pour nous autonomistes un immense défi, un changement de paradigme. Nous vivions jusqu’ici dans une logique de combat, afin d’obtenir des autorités concernées qu’elles ouvrent la porte à une solution possible de la Question jurassienne. Depuis le 20 février 2012, c’est chose faite. Nous avons pu constater bien sûr que la lutte reste nécessaire pour sauvegarder l’intégralité de l’accord signé entre les gouvernements bernois et jurassien. Mais, dès aujourd’hui, c’est à un travail de conviction que nous devons nous atteler. Nombreux sont ceux dans le canton du Jura et dans le Jura méridional qui ne savent que peu de choses, voire rien, quant à l’objet du vote qui nous attend. Ce sera notre tâche que de leur expliquer pourquoi nous sommes persuadés que la création d’un canton nouveau donnera au Jura tout entier les meilleures chances de traverser le XXI^e siècle en se développant harmonieusement pour le bien de ses habitants.

Le *Jura Libre*, mais aussi les médias sociaux, notre site Internet, des journaux tout-ménage, des courriels, etc., relaieront tout au long de l’année les arguments forts que nous avons à faire passer à la population.

Mobilisez-vous! Encouragez les gens à s’abonner au *Jura Libre*, offrez des abonnements cadeaux, participez à la souscription que nous avons lancée, consultez notre site Internet, ouvrez le débat autour de vous!

2012 n’a pas vu la fin du monde mais, avec votre aide, 2013 verra la fin d’un monde, celui d’un Jura divisé par une frontière qui n’a pas sa raison d’être.

A tous, une belle année 2013!

● Laurent Coste
président du Mouvement autonomiste jurassien

Produits du terroir

La proximité : un atout

L'état des lieux qui ressort de l'étude mandatée par les cantons romands «Produits de proximité dans la restauration collective» montre que la place de ces produits dans la restauration collective publique est bien meilleure que supposé. L'étude propose également des pistes pour renforcer et systématiser cette tendance. Le Gouvernement jurassien se fondera sur les réponses de cette étude pour répondre à plusieurs interventions parlementaires à ce sujet.

A la demande du gouvernement, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA) a étudié la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le canton du Jura, en complément à un premier rapport réalisé par un groupe de travail.

L'étude a permis de mettre en lumière que de nombreux responsables de cuisine donnent de l'importance à la provenance des produits qu'ils achètent.

Economie

30 emplois créés à Muriaux

Début février, l'entreprise Festina ouvrira à Muriaux, dans les locaux de l'ancien Musée de l'automobile, une usine dédiée exclusivement à la fabrication de spiraux et d'échappements. A moyen terme, une trentaine de personnes devraient travailler sur ce site.

Jeunesse

Nouveau délégué interjurassien

Le citoyen de Develier Alain Berberat, âgé de 28 ans, a été récemment engagé en qualité de délégué interjurassien à la jeunesse. Il remplacera Joanna Eyer qui a quitté son poste à la fin de l'année 2012. M. Berberat est titulaire d'un «bachelor» (baccalauréat universitaire) en travail social, orientation et animation socioculturelle. Il aura pour tâche principale le développement de la politique de la jeunesse pour le Jura et le Jura-Sud.

Littérature

Coup du lapin

Etabli à Delémont depuis bientôt vingt-cinq ans, Alain Vollmer vient de publier, aux Editions Duvéku, l'ouvrage intitulé *Le coup du lapin ou l'art de noyer le poisson*. Il s'agit du témoignage et du combat d'une victime ordinaire de cette maladie connue (mais pas reconnue par la loi) dénommée le coup du lapin.

Ce livre constitue un récit fidèle rehaussé d'une bibliographie fournie, d'illustrations et... d'une pointe d'humour. Il est préfacé par M^e Pierre Seidler, avocat et responsable de l'antenne romande de l'association Le coup du lapin.

Vive le Jura libre !
P. Seidler

L'abbaye de Saint-Ursanne

La première mention écrite de l'abbaye de Saint-Ursanne remonte aux environs de 850. Douze ans après la mort de saint Ursanne, vers 630, saint Wandrille et des disciples de saint Ursanne instituent une colonie d'ermites autour de l'église qui abrite les restes du saint. Dès l'époque de saint Germain, la communauté vit sous la dépendance de l'abbaye de Moutier-Grandval et ce pendant quatre siècles.

Le travail de la communauté, à l'époque de saint Wandrille, consiste à défricher les rives du Doubs, entretenir et organiser les habitats, soigner les malades, accueillir les voyageurs et les pèlerins, faire régner à la ronde la paix du Seigneur.

Dès le IX^e siècle, Saint-Ursanne devient un véritable monastère avec ses différents bâtiments tels que: église, cloître, cuisine, logements des moines. Dès lors, l'abbaye possède des terres cultivées par des paysans qui paient des redevances.

Les sarcophages entreposés dans l'actuel musée lapidaire sont datés entre le VII^e et le X^e siècle. Un seul objet a été découvert à l'intérieur d'un sarcophage: au doigt d'un squelette, on a trouvé un anneau d'argent dont les caractéristiques ornementales sont typiques du VII^e siècle.

Au XI^e siècle, le monastère de bénédictins est transformé en un chapitre de chanoines. Une nouvelle abbatiale est construite; ses bases servent à la collégiale actuelle, construite au XII^e siècle. Cette transformation en chapitre vaut à Saint-Ursanne sa totale indépendance de Moutier-Grandval.

Saint Ursanne fait partie des compatriotes de saint Colomban qui sont arrivés dans notre pays à la fin du VI^e siècle. Il s'établit au bord du Doubs dans une grotte où il vit en ermite dans la prière. Ses pouvoirs miraculeux deviennent l'objet d'une légende. On se met à le respecter et à le vénérer. De nombreux disciples viennent s'établir près de son abri. Il meurt en 620. Douze ans plus tard, une première abbaye portant le nom de Saint-Ursanne est créée et désormais la cité porte également son nom.

Actuellement, le corps de saint Ursanne repose sous l'autel de la collégiale. La légende dit que saint

Histoire du Jura

Le *Jura Libre* se félicite de la publication, en 2011, de *l'Histoire du Jura et du Jura bernois* par le Département de la formation, de la culture et des sports de la République et Canton du Jura et par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, aux Editions Schulverlag plus à Berne, ouvrage en deux volumes à l'usage des écoles de l'ensemble du Jura francophone. Avec Claude Rebetez comme coordinateur, il a regroupé les auteurs Raymonde Gaume, Josette Houriet, Yves Diacon et Jean-François Nussbaumer ainsi que les experts scientifiques André Bandelier et Cynthia Dunning. Semaine après semaine, nous présentons à nos lecteurs un extrait de cet ouvrage.



Saint Ursanne qui donnera son nom au joyau du Clos du Doubs.

Ursanne vivait en compagnie d'un ours, c'est pourquoi on le voit souvent représenté avec cet animal. La ville a également adopté l'ours pour ses armoiries.



Cloître de l'abbaye de Saint-Ursanne.

Une affaire de cœur et de raison

un seul Jura

Les Celtes à Delémont

L'Office de la culture et sa Section d'archéologie et paléontologie du canton du Jura publient un nouvel ouvrage consacré à un site jurassien fouillé sur le tracé de l'autoroute A16, intitulé *Occupations des Premier et Second âges du Fer dans le bassin de Delémont*. Ce *Cahier d'archéologie jurassienne 25* s'inscrit dans une série de quatre monographies réservées au gisement archéologique de Delémont-En La Pran, reconnu d'intérêt national.

Entre 1996 et 1999, la région de l'échangeur autoroutier de Delémont-Ouest fut le théâtre d'une vaste opération de fouilles de sauvetage, conduites par la Section d'archéologie et paléontologie de l'Office de la culture. Le décapage de tout le terrain voué à la destruction par les travaux de l'A16 a permis la découverte de vestiges remontant à plusieurs époques encore mal connues de la préhistoire jurassienne. Grâce à l'étude scientifique de ces données – et de celles collectées sur deux gisements proches fouillés en amont du ruisseau La Pran (Delémont-La Pran et Courtételle-Tivila) –, il est désormais établi que des groupes humains occupaient et exploitaient la plaine à l'ouest de Delémont au 1^{er} millénaire avant notre ère.

Les archéologues ont mis au jour des restes d'habitat, des fossés de drainage ainsi que des objets de la vie quotidienne appartenant aux deux grandes subdivisions de l'âge du Fer: la période de Hallstatt (800-450 avant Jésus-Christ) et la période de La Tène (450-50 avant Jésus-Christ).

Au Hallstatt, deux petits domaines ruraux comprenant chacun au moins deux bâtiments en bois et des foyers étaient établis à Delémont-En La Pran, à proximité du ruisseau. En plus de l'élevage et de la culture céréalière, des activités telles que cuisine, tissage, filage y étaient pratiquées. Elles nous sont révélées par la présence de fusaïoles, de pesons de métier à tisser et d'une grande quantité de récipients en céramique. La comparaison des formes et des décors de la céramique de Delémont avec celle d'autres gisements suggère une appartenance à une aire culturelle qui couvrait alors la Suisse orientale, l'Alsace et le Bade-Wurtemberg. L'étude des grains de céréales carbonisés renseigne sur les variétés cultivées à cette époque. Quelques bracelets polis en schiste bitumineux importés d'Angleterre ont également été découverts.

Pour la période de La Tène, les trois gisements mentionnés ont livré de nombreux objets (céramique,

meules en pierre, fusaïoles, bracelets ou perles en verre et fibules en fer) ainsi que des grains de céréales et des ossements d'animaux. Les traces d'habitat sont plus discrètes qu'à la période précédente. Néanmoins, à Delémont-En La Pran subsiste l'empreinte d'un bâtiment en bois victime d'un incendie. La question de l'appartenance culturelle de ces occupations de La Tène à l'ouest de Delémont est difficile à résoudre. Certains objets, particulièrement la vaisselle montée au tour et les meules, indiquent une ouverture en direction du nord et du nord-est – Alsace, Franche-Comté et Forêt-Noire – plutôt qu'avec le Plateau suisse.

Frei Paroz Laurence, Gaume Iann et al. Delémont-En La Pran (Jura, Suisse) 4. «Occupations des Premier et Second âges du Fer dans le bassin de Delémont.» Office de la culture et Société jurassienne d'émulation, Porrentruy, 2012, 216 p. (Cahier d'archéologie jurassienne 25.)

ET TOUT CECI EST VRAI

Le président de la Confédération, Ueli Maurer, a récemment déclaré, via sa page Facebook, «prendre l'occasion de son rencontre avec un ramoneur à val Müstair d'exprimer ses meilleures vœux pour 2013 (sic)». Le rédacteur de ce chef-d'œuvre de la langue française, son responsable de la communication, n'a pas voulu déranger un membre francophone pour relire le message...

Commentaire de l'avocat genevois Marc Bonnant, maître dans l'art oratoire et grand défenseur de la langue de Molière, à la journaliste du quotidien *24 heures* dans l'édition du 3 janvier 2013: «Vous êtes sûre que ce n'est pas une blague? Je suis consterné. J'ai cru retenir qu'Ueli Maurer était l'an dernier au Sommet de la francophonie (à Kinsasa, n.d.l.r.): il n'aurait pas dû revenir.»

De la Trame à la Birse

On se consulte dans le haut Orval pour ne former plus qu'une seule commune entre Tramelan et Reconvilier. C'est dans l'air du temps. La Haute-Ajoie a réussi et la Haute-Sorne également, là où la Franche Montagne a échoué. Et comme Tramelan n'est plus dans le district de Courtelary, mais dans celui du «Jura bernois», ça pose moins de problèmes que pour Epauvillers et Epiqueuz qui, s'arrimant au Clos-du-Doubs, ont dû basculer dans le district de Porrentruy.

Mais ne nous mêlons pas de ces sacs possibles d'embrouilles, sauf à proposer que cette nouvelle commune se nomme Haut-Orval – une manière de ressusciter ce beau nom oublié de la vallée de Tavannes, et que l'on retrouve aussi en France et en Belgique – et de proposer d'englober Malleray. Histoire de permettre à Bévillard de s'associer à une future commune de Bas-Orval!

● Rambévieux

<http://www.maj.ch>

REVUE DE LA PRESSE

Les remous de l’acceptation de la motion Blanchard.

Le Journal du Jura (21 décembre 2012)

LOI SUR LE STATUT PARTICULIER Le gouvernement maintient son opposition à la motion Blanchard et désavoue par conséquent la commission du Grand Conseil

Il faut maintenir le vote communaliste!

* * *

Le Quotidien Jurassien (21 décembre 2012)

AVENIR INSTITUTIONNEL

Le Conseil-exécutif n’entend pas renoncer au vote communaliste

* * *

L’Impartial (21 décembre 2012)

QUESTION JURASSIENNE Le gouvernement bernois a maintenu hier son opposition à la motion Blanchard.

Soutien au vote communaliste

* * *

La Liberté (27 décembre 2012)

L’année 2013 s’annonce délicate

QUESTION JURASSIENNE • La décision du Grand Conseil bernois de s’opposer au vote communaliste suscite la colère dans le Jura. Les fronts se crispent à nouveau.

* * *

Le Mouvement autonomiste jurassien se prépare sereinement à l’avenir.

Le Quotidien Jurassien (7 janvier 2013)

QUESTION JURASSIENNE

Le MAJ à nouveau en état de marche

* * *

2013, année décisive pour la Question jurassienne.

Le Quotidien Jurassien (31 décembre 2012) – Editorial de Rémy Chételat

La chance de l'an 13

Encore une année qui file ; à peine on l’a vue passer. Et déjà une nouvelle qui s’ouvre à notre fenêtre. Puisse cet an 13 porter chance à chacun.

L’année 2013 devrait offrir une occasion unique aux Jurassiens, les citoyens du canton et ceux du Jura bernois : la chance de prendre leur destin en main pour créer un canton nouveau, un canton romand dans l’alliance confédérale. Cette perspective se conjugue au conditionnel, puisqu’elle dépend d’un revirement du Grand Conseil bernois à propos du vote communaliste. Le Gouvernement bernois y est favorable, afin de permettre au canton de Berne de s’engager vers une résolution démocratique de la Question jurassienne. Le processus doit permettre aux communes du Jura méridional qui le souhaitent de rejoindre ce nouveau canton du Jura ; si l’ensemble du Jura bernois devait refuser de créer un nouveau canton avec l’actuel Etat jurassien.

Le mécanisme démocratique qui a été défini est complexe. Il prévoit différentes votations dont la portée devra être expliquée clairement à la population. Les citoyens peinent à cerner les enjeux ; ils pourraient succomber à l’humaine tendance de renoncer à s’intéresser aux choses politiques trop compliquées et tomber dans le piège des raccourcis, amalgames et slogans réducteurs.

La question n’a rien à voir avec une annexion du Jura bernois au canton entré en souveraineté en 1979. Il s’agit de la création d’un nouveau canton de l’Etat fédéral, un canton nouveau, plus grand, plus fort. Un Etat à inventer, à construire par une assemblée constituante, composée à parts égales de représentants du canton du Jura et du Jura bernois.

La page est blanche, rien n’est encore écrit de cette nouvelle histoire. On n’ajoute pas simplement un chapitre, comme on collerait un territoire à un autre. Il convient d’inventer les structures d’un Etat moderne offrant à sa population des perspectives meilleures que ce que les cantons du Jura et de Berne peuvent procurer à leurs Jurassiens respectifs.

Tous les Jurassiens ont intérêt à créer cet Etat. Les Jurassiens du canton auront la possibilité de transformer leur Etat en une entité plus performante, plus puissante, plus attractive. Tout n’est pas parfait dans le canton du Jura, confronté à ses réalités démographiques et économiques. Les plus fervents adeptes de la création d’un nouveau grand canton du Jura devraient être ceux qui ne sont pas tout à fait satisfaits de l’actuel canton du Jura.

Quant aux citoyens du Jura bernois, ils auront la possibilité de prendre leur destin en main, de gagner en pouvoir de décision, d’être maîtres chez eux. Le canton de Berne, mastodonte institutionnel, rassure par sa taille. Mais pas par son souci de favoriser l’émancipation et le rayonnement de sa minorité franco-phone dont le poids politique ne cesse de se diluer. Le Jura bernois pèse peu, et il pèsera moins encore une fois que le train de la Question jurassienne aura passé.

La perspective d’un nouveau canton a des adversaires déclarés et d’autres plus discrets. Dans le canton du Jura, on sent poindre certaines craintes devant un élargissement du territoire, ce qui pourrait éloigner du citoyen certains services de l’administration. Les changements intervenus dans celle-ci depuis 1979 montrent que partager les rôles et les tâches suscite aussi des réticences voire des montées au créneau pour défendre les acquis.

Les Jurassiens du canton doivent devenir de sincères ambassadeurs de ce nouveau canton. Ils doivent trouver le temps de parler avec les Jurassiens du Sud, pas tant pour les convaincre que pour les inciter à s’intéresser à la question, le seul moyen de casser des mythes infondés : non, les catholiques et les protestants ne se font plus la guerre ! Et les impôts sont toujours trop lourds partout, de part et d’autre de la Roche Saint-Jean.

L’ennemi de cet inédit processus démocratique est d’abord l’indifférence. Il faut réveiller la population, toujours moins perméable à la chose politique, qui a tendance à clore la discussion en niant tout intérêt. Réaction hypocrite, car la Question jurassienne concerne tous les Jurassiens ! Encore faut-il qu’ils prennent le temps de s’y intéresser. La création de ce nouveau canton est non seulement enthousiasmante par le caractère inédit de la construction d’un Etat, mais encore vitale pour la région jurassienne : le canton du Jura peine à se développer dans sa taille actuelle et si le Jura bernois ne se réveille pas, il finira fatalement par se dissoudre dans la masse alémanique bernoise. Faut-il davantage de raisons pour oser affronter la peur naturelle du changement ?

Le *Quotidien Jurassien* n’a jamais caché son attachement à l’unité de la patrie jurassienne, décidée sur des bases démocratiques. Nous considérons que la création d’un grand canton du Jura est une chance pour tous les Jurassiens, pour le développement de la région, pour son rayonnement, sa notoriété. L’occasion est unique, il faut la saisir.

Nous ne manquerons pas de traiter l’actualité de la Question jurassienne, avec toute l’objectivité que nous devons à nos lecteurs et abonnés qui nous sont d’une fidélité remarquable puisque, dans un environnement difficile pour la presse écrite, le *Quotidien Jurassien* est un des très rares titres romands dont le tirage s’est maintenu lors du dernier contrôle officiel automnal.

Cette fidélité, chers abonnés, chers lecteurs et chers annonceurs, constitue le plus beau cadeau que vous pouvez nous faire pour nos 20 ans, que nous célébrerons tout au long de l’année 2013. Avec vous tous, du Nord et du Sud, vous tous Jurassiens unis par vos racines communes et vos différences de mentalité et d’accent, vous les Jurassiens du *Quotidien* auxquels nous disons merci et bonne année 2013 : que la santé, le bonheur et la réussite vous sourient.

† Liliane Charmillot-Wicky

Une militante de la première heure, Liliane Charmillot, nous a quittés en ce début d’année, après une lutte intense contre la souffrance et la maladie.

Liliane Charmillot a beaucoup donné à sa famille tout d’abord, à l’entreprise familiale (le Moulin de Vicques) et à la communauté. Elle s’engagea toujours à fond lorsqu’on la sollicitait : au Conseil communal de Vicques, à la vice-présidence du PDC Jura, au Parlement jurassien qu’elle fut la première femme à présider en 1982, au Bureau de la condition féminine.

Militante convaincue du Rassemblement jurassien, elle donna le meilleur d’elle-même,

avec foi et conviction, à la lutte pour l’indépendance de son pays. Elle participa à la création de l’Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) et en devint sa vice-présidente. Elle fut en outre la première femme membre du bureau exécutif et du comité directeur du Rassemblement jurassien.

Jurassienne et militante, ce sont les deux qualificatifs que l’on peut sans hésitation accoler au nom de Liliane Charmillot. Le Mouvement autonomiste jurassien ainsi que le *Jura Libre* saluent bien bas son engagement patriotique et présentent à son mari et à sa famille leurs condoléances émues.

● MG

Déneigement restreint

Dans le cadre des mesures d’économies qu’il est contraint de prendre en raison de sa situation financière précaire, le grand canton de Berne réduira, dès cet hiver, le déneigement de 300 kilomètres de routes sur son réseau global de 2100 kilomètres.

Le Jura-Sud n’est évidemment pas épargné par cette mesure. Vingt-cinq tronçons seront désormais concernés. Ils demeureront plus longtemps enneigés avec les risques de verglas que cela comporte. Pour certains d’entre eux, le déneigement se limitera à un seul passage par jour. Pour d’autres, les chaînes à neige seront carrément rendues obligatoires.

Quelques secteurs sont assez fréquentés, tels que la route reliant Les Reussilles à Saignelégier, celle reliant Tavannes à Bellelay, celle reliant Saint-Imier aux Pontins ou encore celle reliant Moutier à Souboz. En outre, les accès à plusieurs villages figurent aussi dans la liste (Plagne, Champoz, Sornetan, Monible, Rebévelier et Loveresse).

A noter que le canton de Berne n’a pas jugé utile de consulter préalablement les cantons voisins de Neuchâtel et du Jura qui sont directement concernés par une partie de ces mesures.

Relevons encore, comme le souligne avec un brin de malice le quotidien *L’Impartial* du 9 janvier 2013, que le village de Champoz, figurant dans la liste des restrictions de déneigement, abrite le chef de l’inspection des routes du Jura-Sud, Wesley Mercerat, qui n’est autre que le fils du maire du village, André Mercerat, membre du Parti radical du Jura bernois et du CJB...

Dès cet hiver, l’accumulation de neige sur les routes bernoises pourrait donc bien être proportionnelle à la détérioration des finances cantonales.

Vote communaliste versus solution communaliste

Suivant la députation, le Conseil du Jura bernois et l’Assemblée interjurassienne, le Gouvernement bernois a, comme prévu, maintenu son opposition à la motion Blanchard-Hadorn et désavoué ainsi la commission du Grand Conseil qui entendait interdire le vote communaliste. Il faut saluer cette décision intelligente, respectueuse des droits constitutionnels des citoyens et des communes.

Les débats liés à cette affaire ont mis en lumière une confusion entre « solution communaliste » et « votation communaliste ». C’est par la contrainte, en empêchant les communes de s’auto-déterminer, que les alliés UDC-PBD veulent garantir « l’intégrité territoriale » du canton de Berne. Une telle position trahit un manque de confiance du bloc bourgeois, pour lequel toute votation communaliste débouchera forcément sur une modification de frontière. S’ils étaient convaincus des nombreux attraits du canton de Berne, les supporters de M. Blanchard ne craindraient ni le premier vote régional ni une votation subséquente de niveau communal. Cette posture antidémocratique est imitée par certains élus prévôtois qui s’opposent à ce que la ville dans laquelle ils vivent puisse s’exprimer !

Il y a une voie évitant sûrement la votation puis la solution communaliste : accepter en 2013 de former une constituante paritaire Nord-Sud, présidée par une personnalité antiséparatiste du Jura bernois (Mario Annoni serait le meilleur !), qui débattrait du contenu d’un nouvel espace de vie romand et interjurassien à soumettre ensuite au peuple. Cet exercice ne mérite-t-il pas d’être tenté ? Dire NON d’emblée ou, pire, rejeter la Déclaration d’intention du 20 février 2012, c’est refuser le dialogue, c’est s’opposer au débat, c’est ouvrir une voie royale à la solution communaliste !

● Maxime Zuber

député-maire, Moutier

Littérature

Collectivité juive de Delémont

La synagogue de Delémont, dont le centenaire a été célébré en 2011, témoigne de l’existence d’une collectivité juive organisée, aujourd’hui disparue. Pour conserver la mémoire de celle-ci, l’Association des amis de la synagogue a pris l’initiative de publier un ouvrage retraçant son histoire : *La Communauté israélite de Delémont aux XIX^e et XX^e siècles*. Elle en a confié la rédaction à l’historien delémontain François Kohler. Ce livre est disponible en librairie depuis le 18 décembre 2012.

Statistique

Données trans-frontalières

L’Observatoire statistique trans-frontalier de l’Arc jurassien (OSTAJ) vient de publier le résultat de deux travaux de recherche consacrés au Parc du Doubs franco-suisse et à l’activité économique de l’Arc jurassien en 2011.

En partenariat avec le Parc naturel du Doubs et le syndicat mixte du Pays Horloger, l’OSTAJ a mené une étude détaillée établissant le diagnostic socio-économique du projet de Parc du Doubs. De l’attractivité économique à la démographie, en passant par les déplacements liés au travail frontalier et les questions foncières ainsi que l’équilibre social du territoire, cette étude dresse un état des lieux complet. Elle contribue aux réflexions engagées.

La deuxième publication de l’OSTAJ traite de l’activité économique de l’Arc jurassien en 2011. Face à une conjoncture mondiale atone et à une zone euro en panne de croissance, l’activité a manqué de vigueur. En Franche-Comté, l’industrie a été confrontée à une dégradation de la demande. Dans l’Arc jurassien suisse, l’économie résiste et le ralentissement est moins marqué, bien que les activités tournées vers l’exportation souffrent des effets de l’appréciation du franc suisse.

Produits du terroir

Du champ à l’assiette

Le Jura et le Jura-Sud lancent un projet novateur pour améliorer la distribution et la commercialisation des produits régionaux. Le concept, baptisé « du champ à l’assiette », doit permettre le développement de l’activité économique des filières alimentaires régionales, depuis le producteur et jusqu’au consommateur final. En outre, ce projet tente une intégration plus forte entre agriculture et tourisme via la distribution et la commercialisation des produits du terroir.

L’objectif du projet « du champ à l’assiette » est de développer l’activité économique des filières alimentaires régionales en misant sur les atouts que sont les produits du terroir et de proximité, dans l’objectif d’améliorer la distribution de ceux-ci pour en permettre une meilleure visibilité et accessibilité au niveau des consommateurs, notamment des touristes. Une telle démarche vise à contribuer à l’augmentation de la valeur ajoutée régionale. La mise en œuvre du projet « du champ à l’assiette » représente un coût total de 425 000 francs et se déroulera de 2012 à 2014.

Politique

L'UDC à la vice-mairie de Moutier en 2013

Le 18 décembre 2012, le Conseil municipal de Moutier a désigné l'UDC Marc Tobler à la vice-présidence de la cité prévôtoise pour l'année 2013. Il succède au représentant du PDC Marcel Winistoerfer. L'exécutif prévôtois précise que dans le contexte politique turbulent que connaît actuellement la Question jurassienne, la désignation d'un élu UDC à la vice-présidence de la ville de Moutier pour l'année particulière de 2013 a valeur de symbole.

En témoignant sa confiance au représentant d'un parti politique qui s'oppose à la résolution du problème jurassien par la mise en œuvre de la Déclaration d'intention du 20 février 2012, l'exécutif prévôtois entend démontrer son attachement aux valeurs inscrites dans la Charte interjurassienne. Conscient de ses responsabilités, le Conseil municipal est favorable à un dialogue politique serein et constructif. En s'engageant à respecter et à faire respecter les principes démocratiques fondamentaux dans un esprit d'ouverture et de tolérance, il entend donner l'exemple et espère être suivi.

ET TOUT CECI EST VRAI

Inaugurée en 1968 malgré la résistance des Jurassiens qui se sentaient piégés, la place d'armes de Bure était censée apporter la manne fédérale dans une contrée oubliée. Quarante-cinq ans après, le maire de Bure, Michel Monnin, déclare que «ce n'est plus une bonne affaire»: les privilèges offerts se sont amenuisés et il ne subsiste plus guère que des inconvénients; on constate un changement d'esprit de la population. La quotité d'impôts sera de 2,25, ce qui est lourd pour l'Ajoie. La Confédération a révisé la convention qui finançait la station d'épuration des eaux et la place de compostage. Julien Peter n'est plus là pour l'entendre.

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Editeur:

Société coopérative

Le Jura Libre

Case postale 202

2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44

Télécopieur: 032 422 69 71

Courriel: juralibre@maj.ch

Rédacteur en chef:

Laurent Girardin

CALENDRIER

du Mouvement autonomiste jurassien

Samedi 16 mars 2013

Moutier: «Fête de la jeunesse jurassienne» au Forum de l'Arc.

Samedi 15 juin 2013

Moutier: «Faites la liberté!» à la société'halle.

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2013

Delémont: 66^e Fête du peuple jurassien.

Bonne nouvelle! Le crapaud accoucheur a été nommé «animal de l'année» par un comité d'amis des bêtes. Il était temps. Le crapaud accoucheur, parmi tous les batraciens répugnants, est l'un de ceux qui méritent le plus grand respect. D'humeur joviale, et même rieuse, il est extrêmement décoratif dans un mobilier design. Et vaillant avec ça! Durant l'accouchement, il chante des cantiques et tricote des brassières. Applaudissons bien fort le crapaud accoucheur!

Autre bonne nouvelle: l'apron du Doubs a été nommé «poisson de l'année». Cette nomination tombe à pic, car l'apron est une créature admirable, notamment accommodée à la meunière (beurre noisette, un filet de citron et persil plat haché fin). Même servi avec une sauce crème-chardonnay relevée de ciboulette, le lauréat ne démérite pas. Et on applaudit bien fort l'apron du Doubs.

On attend maintenant le tour final du Grand Prix Eurovision, pour connaître le «tube de l'année». L'Armée du Salut semble bien placée, à condition de changer de tenue. Sans vouloir aller jusqu'au string, on lui suggère des uniformes plus yé-yé, avec des fleurs dans les casquettes, des spentz hawaïens et des godasses fluo. En attendant, la colère gronde dans le milieu télévisuel athée et l'on parle de la création prochaine du GSSAS (Groupe pour une Suisse Sans Armée du Salut).

Passons à des choses plus futiles, comme le prix Nobel de la Paix. Rappelons que M. Obama l'a reçu avant d'avoir exercé son mandat de président des E.-U. C'était une nouveauté et l'on soupçonne les membres du jury de le lui avoir attribué afin qu'il s'efforce de le mériter. Voilà ce qu'il faudrait dans les écoles: ne mettre que des «6» aux élèves, afin qu'ils essaient de les justifier. Ainsi prendrait fin une discrimination traumatisante entre les bosseurs et les fainéants, entre les doués et les cancre.

L'année dernière, le prix Nobel de la Paix a été attribué à l'Union européenne, ce qui en a étonné plus d'un. En somme, M. Obama l'a reçu avant de n'avoir rien fait, tandis que l'UE l'a reçu après

n'avoir rien fait... qui méritât cette distinction. Dans le premier cas, c'était un prix d'encouragement, dans le second, un prix de consolation, vu l'état de l'Union en ce moment. Telle est l'opinion de Jean d'Ormesson.

Ne pourrait-on pas imaginer que, sous la pluie de critiques que lui ont values ces deux prix Nobel, le jury préfère cette année des gens qui ont entrepris quelque chose, avant que des vents contraires l'aient réduit à néant? Pensons à Elisabeth Baume-Schneider et à Philippe Perrenoud, par ailleurs promus «cuisiniers de l'année», elle pour sa recette de tiramisù, lui pour celle du macaron.

L'accord signé et défendu contre vents et marioles ne mériterait-il pas le sacre du Nobel autant que l'Union européenne empêtrée dans ses tiraillements et sa bureaucratie? Une autre manière de récompenser nos ministres serait de classer le tiramisù et le macaron au «Patrimoine Mondial de l'Humanité». On y a bien mis Le Locle et La Chaux-de-Fonds, villes dont le trait architectural principal pourrait s'intituler «hymne à l'angle droit». Non que cet angle soit méprisable a priori, mais enfin, il ne possède pas plus de mérites que le gracieux triangle isocèle ou l'humble hypoténuse. Prétendre le contraire, c'est du racisme, voire de l'élitisme.

Quoi qu'il en soit, les ministres, les accords, les recettes, tout cela nous paraît largement aussi digne d'éloges que le crapaud accoucheur, qui reste malgré tout une bestiole gluante, ou l'apron plein d'arêtes. Il faut donc leur trouver un prix et, si le jury du Nobel et l'Unesco renâclent, nous les priverons de leur abonnement gratuit

ET TOUT CECI EST VRAI

Dans le *Journal du Jura* du 13 décembre 2012, Chantal Bornoz Flück, membre du comité opposé à la création d'un grand canton, avouait que les partisans de la motion Blanchard étaient plutôt mal à l'aise dans les jours qui ont suivi la décision du Grand Conseil, surtout après le résultat de la question de la semaine dans le quotidien précité, qui a vu 77% de participants estimer qu'accepter cette motion était une erreur.

L'ancienne députée avertissait aussi que dans le Jura-Sud, certains se demandaient s'il ne serait pas utile de voter oui à la nouvelle entité cantonale, uniquement pour découvrir les propositions que pourrait faire

une assemblée constituante. Dans les mois à venir, il faudra «éduquer les durs probernois» déclarait-elle encore.

Commentaire d'un de nos lecteurs: «Les cerveaux probernois commencent de se fissurer...»

* * *

En plus de se retrouver sans président, le mouvement probernois Force démocratique se retrouve également sans responsable pour son organe de presse. L'ancien préfet de Bienne, Yves Monnin, établi en Ajoie, a souhaité être déchargé de la responsabilité rédactionnelle du *Quinquet*. «Abyssus abyssum invocat» (l'abîme appelle l'abîme).

Grands prix

au *Jura Libre*. Cette sanction sera-t-elle aussi efficace que celles de l'ONU contre l'Iran? On l'espère.

Cependant, si Mme Baume-Schneider et M. Perrenoud reçoivent un prix, quel qu'il soit, cela va encore faire des jaloux. On criera au favoritisme. Les aigris, les hargneux et les mauvais coucheurs vont se déchaîner. On pense en particulier au député Blanchard et à la majorité du Grand Conseil bernois, qui doit se prononcer à la fin du mois sur l'accord ci-dessus mentionné.

Pourquoi ne pas les amadouer avec le «prix Nobel de la Bourde»

ou les inscrire au «Patrimoine Mondial de la Nullité»? Si rien n'a empêché de décerner des prix existants à des actions inexistantes, pourquoi ne pas créer un prix nouveau pour une stupidité passée et, comme la mer, sans cesse recommencée?

Messieurs-dames les députés bernois, si vous voulez mériter ces hautes distinctions, rien de plus facile: il vous suffit de confirmer votre soutien à la motion Blanchard.

Banzaï!

● Alain Charpilloz

Les sept péchés capitaux

Ai-je bien lu? La méprise est programmée. Nous sommes tellement culpabilisés par notre catéchisme. Il faut lire: les sept clichés capitaux.

C'est la publication toute récente du Musée jurassien d'art et d'histoire, sur un mode léger, reprenant des textes de Claude Hauser, un Jurassien professeur à l'Université de Fribourg avec des caricatures de Pitch Comment et sept photographies de Pierre Montavon. Aux Editions Alphil de notre compatriote Alain Cortat.

J'ai commencé par parcourir les caricatures de Pitch Comment. Comment ne pas s'esbaudir à parcourir quelque septante coups de gueule où l'on se reconnaît à chaque page? Puis les photographies de Pierre Montavon, comme d'heureux points d'orgue après l'orgie des coups de crayon. Enfin



Dessin de Pitch Comment tiré de l'ouvrage «Jura, les sept clichés capitaux».



«Jura, les sept clichés capitaux, essai d'histoire culturelle», par Claude Hauser, Editions Alphil, 133 pages, 29 fr. Dessins de Pitch Comment, photographies de Pierre Montavon.

j'ai lu en encadrés les avis autorisés des collaborateurs de l'exposition permanente du musée, dans sa nouvelle conception.

Parce que c'est bien de l'exposition de base du Musée jurassien d'art et d'histoire qu'il s'agit, sur la base des textes proposés à l'origine par Claude Hauser et retravaillés pour la circonstance. Un texte tout à fait sérieux et personnel que je n'ai pas encore eu le temps de lire mais que je connais déjà. Ils traitent des sept thèmes retenus arbitrairement mais opportunément pour encadrer ce que ce musée peut dire de son sujet de base: le Jura.

● PPH

« Littérairement jurassien »

C'est sous ce titre que le *Journal du Jura*, dans son édition du 29 novembre 2012, a consacré un article à André Imer, ancien juge fédéral. «Bien qu'ayant passé une partie de son enfance à Berne, c'est à l'histoire du Jura que cet illustre Neuveillois, descendant d'une non moins illustre famille de la cité des bords du lac de Bienne, se sent le plus intimement lié» précise le quotidien biennois.

Dans son dernier numéro de l'année 2012, le *Jura Libre* rappelait qu'André Imer, 84 ans, avait décidé de confier ses archives familiales et littéraires à la République et Canton du Jura, par le biais de la Bibliothèque et des Archives cantonales jurassiennes, auprès de l'Office de la culture.

L'écrivain et ancien juge fédéral déclare dans le *Journal du Jura*: «Indépendamment des bouleversements qu'a connus la région ce

dernier demi-siècle, je me considère comme un ressortissant de l'ancienne principauté des princes-évêques.» Il ajoute: «En tant que Neuveillois, jamais je ne me suis considéré comme Bernois.»

André Imer précise encore: «L'histoire de notre famille est intimement liée à celle du Jura. Ces liens sont demeurés constants jusqu'à ce jour.» Quel témoignage révélateur, propre à faire réfléchir celles et ceux qui sont encore dans l'incertitude!